

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 10 janvier 2022 par vidéoconférence en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent : Mme Chloé Beaudoin-Lejour, secrétaire de la séance

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 31.

2022-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 1.1 « Nomination d'une secrétaire pour la séance du Conseil du 10 janvier 2022 ».

Adoptée à l'unanimité

2022-01-002

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry ne pourra bénéficier de la présence du directeur général lors de la séance du Conseil du 10 janvier 2022 ;

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Nomme Mme Chloé Beaudoin-Lejour à titre de secrétaire pour la séance du Conseil municipal du 10 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-003

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une invitation de la commune de Léry (France/Normandie) pour un échange virtuel avec la maire Janick Léger et 2 conseillers, le 25 janvier prochain. Le maire, M. Kevin Boyle, le conseiller du district 6, M. Léon Leclerc et Mme Chloé Beaudoin-Lejour, coordonnatrice des loisirs et agente des communications assisteront à cette rencontre. L'objectif est d'établir des échanges entre nos 2 communautés.

Pour donner suite à la rencontre par zoom du maire de Léry avec Mme Brenda Shanahan, députée fédérale de Châteauguay – Lacolle, le 21 décembre dernier, nous avons reçu de son assistante à la sensibilisation communautaire, Mme Jeannette Manoukian, un courriel pour le financement pour les égouts / aqueduc. Dans ce courriel, elle nous transmettait de l'information sur des sources de financement par des programmes fédéraux et provinciaux qui pourraient aider la Ville de Léry à résoudre ses problèmes pour la Phase II égouts / aqueduc. L'équipe de travail Phase II fera les suivis de ces programmes et des possibilités de financement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

➤ Rapport budgétaire au 31 décembre 2021 – Reporté en février 2022

2022-01-004

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 décembre 2021 au montant de 59 022,68 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Liette Lamarre

QUE la Ville de Léry :

➤ Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 59 022,68 \$ pour le mois de décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-005

COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI 2021 – RÉDUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry bénéficie d'un taux réduit d'assurance-emploi en raison du régime de l'assurance salaire ;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi cette réduction est partagée entre l'employeur et les employés ;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale épargnée en 2021 est de 2 220,44 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge
Appuyé par Mme la conseillère Liette Lamarre

QUE la Ville de Léry :

➤ Accepte que la réduction des cotisations à l'assurance-emploi soit partagée suivant le document déposé à cette fin, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-006

NOMINATION DES MEMBRES DE LA TABLE DE TRAVAIL CONSULTATIVE PHASE II

CONSIDÉRANT QU' il est à propos de nommer des membres bénévoles de la Table de travail consultative Phase II ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

➤ Nomme 3 membres citoyens, à savoir : Mme Olivia Goodfellow, M. Marc Desmarais et M. Mario Deschamps aux fins de siéger au sein de la Table de travail consultative Phase II de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Proulx donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur les nuisances en la Ville de Léry. De plus, Monsieur le conseiller Daniel Proulx présente le projet de règlement et demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

2022-01-007

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-499 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES H01-77, H01-85 ET H02-25

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant les règlements de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin de modifier les grilles des usages et normes H01-77, H01-85 et H02-25 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro 2022-499 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2022-01-008

SUPPORT AU PROGRAMME D'INTÉGRATION DE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de Léry ont des besoins particuliers d'intégration aux camps de jour en raison de leurs incapacités ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a réservé une somme au budget pour l'année 2022 en vue d'apporter une aide aux parents concernés, laquelle contribution sera versée aux organismes où ces enfants s'inscriront aux camps de jour cet été ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Mme la conseillère Liette Lamarre

QUE la Ville de Léry :

- Confirme aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 2 000 \$ par enfant ayant des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui est inscrit à un camp de jour à l'été 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-009

ADOPTION DES SERVICES JURIDIQUES DU CABINET DUNTON RAINVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire être accompagnée dans le cadre d'opinions juridiques, d'avis et de services d'accompagnement en matière de relations de travail et affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Mandate le cabinet Dunton Rainville afin d'offrir des services juridiques en matière de relations de travail et affaires municipales en fonction des taux horaires des professionnels désignés aux dossiers pour un montant maximal de 12 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Le 16 décembre dernier, le maire a assisté à une séance extraordinaire où plusieurs sujets ont été abordés dont :

- Demande à la CPTAQ de traiter avec diligence la demande à portée collective
- Règlement 225 - Estimation des coûts pour les travaux de la Route verte sur le territoire de la MRC
- Des dérogations mineures pour les municipalités de Saint-Philippe et Saint-Constant
- Schéma de couverture de risques d'incendie pour Saint-Constant et Sainte-Catherine

TRANSPORTS ACCÈS INC.

M. Léon Leclerc a contacté par courriel Mme Patricia Auger, directrice de Transports Accès qui lui a répondu qu'une rencontre du conseil d'administration de Transports Accès aura lieu le 26 janvier 2022 à 19 h et qu'elle lui ferait parvenir la documentation ainsi que l'invitation la semaine précédant la réunion.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 février 2022 à 19 h 30.

Un avis public sera publié le 17 janvier 2022 pour le budget 2022 et le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

La collecte des sapins de Noël se fera jusqu'au vendredi 14 janvier 2022.

Tous les résidents de Léry ont reçu le calendrier 2022 de la Ville de Léry avec des photos prises par les résidents lors du concours annuel. Maintenant, il sera en vente à l'hôtel de ville.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les autres activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens que M. Dale Stewart, directeur général a été suspendu de ses fonctions avec solde pour vérification et que plus d'informations seront précisées plus tard.

Il mentionne qu'en soutien au CISSS de la Montérégie-Ouest, la Ville de Léry s'implique dans la lutte contre la COVID en permettant la tenue de clinique de dépistage dans la salle communautaire et que, sous toutes réserves, une prochaine clinique devrait avoir lieu le 27 janvier prochain. Il encourage tous les citoyennes et citoyens à se faire vacciner pour la santé de tous.

Il conclut en mentionnant qu'une séance extraordinaire en lien avec le budget 2022 sera tenue sous peu et que dès que la date sera fixée, les citoyens en seront avisés.

M. le conseiller Gérald Ranger se dit content de la participation des citoyens aux séances du Conseil municipal.

Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge remercie le Service de police de Châteauguay pour la patrouille des pistes de 4 roues dans les sentiers.

M. le conseiller Daniel Proulx remercie les citoyens pour leur participation aux séances du Conseil. Il mentionne que la formation des membres du CCU est complétée et qu'ils sont prêts à travailler sur les dossiers.

Mme la conseillère Liette Lamarre mentionne qu'après un ralentissement des activités durant le temps des fêtes, la Table de travail consultative Phase II (TTCPII) a repris la cadence cette semaine. Depuis la séance de décembre dernier, les efforts ont porté particulièrement sur deux aspects : les infrastructures communes (réservoir, émissaire, P-1, surverse) et les servitudes. Le travail vise à bien supporter les recommandations que nous ferons à nos collègues du Conseil et les communications aux citoyens. Nous sommes également à pied d'œuvre pour approfondir les détails des programmes identifiés par le bureau de notre députée, Mme Shanahan.

M. le conseiller Léon Leclerc se dit heureux d'enfin utiliser la technologie disponible.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions, sur tout sujet, qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire ainsi que lors de la séance.

2022-01-010

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger, appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 heures 05.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**